



Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 23 septembre 2026

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 18 100 000 francs en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « EviPsy » à Belle-Idée, dans la commune de Thônex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 18 100 000 francs est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte dans le cadre du programme « EviPsy » sur la parcelle des Lilas du site de Belle-Idée, dans la commune de Thônex.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'étude est inscrit sous la politique publique K – Santé.

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

Le vice-chancelier : Patrick FERRARIS

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Préambule

Le site de Belle-Idée est le site historique de la psychiatrie, dont une partie pavillonnaire, datant du début du XX^e siècle, est utilisée pour une prise en charge stationnaire des patientes et patients psychiatriques.

Le projet exprime le besoin de créer des unités hospitalières modernes pour les patientes et patients psychiatriques du canton lors des phases les plus aiguës et complexes de leurs parcours de soins. Pour elles et eux, une prise en charge ambulatoire n'est pas une alternative. Le cadre actuel présente un obstacle au lieu de faciliter une prise en charge de qualité, car les bâtiments existants sont vétustes et pas adaptés à une prise en charge hospitalière. Les équipes soignantes font face à des patientes et patients avec des risques d'auto et d'hétéro-agressions importantes dans des lieux inappropriés. Ces anciens bâtiments sont encore moins adaptés à des moments de surcharge récurrents, de surcroît dans la promiscuité de chambres jusqu'à 4 lits. Par ailleurs, la structure pavillonnaire de certains bâtiments dispersés sur le vaste site ne permet pas aux équipes de maintenir un contrôle visuel sur les déplacements des patientes et patients ou de travailler ensemble entre équipes.

Le présent projet de loi est destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouvel hôpital de psychiatrie adulte sur le site historique de la psychiatrie à Belle-Idée (Thônex). Il s'inscrit dans le programme d'évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière « EviPsy » initié par le comité de direction des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) en avril 2022. Ce projet regroupera dans un seul bâtiment les 8 unités d'hospitalisation existantes des services de psychiatrie adulte (SPA) et le service de spécialités psychiatriques (SSP).

Il répond également au rapport de la commission nationale de la prévention de la torture à l'Hôpital de psychiatrie de Genève qui, en 2018 déjà, a confirmé l'importance d'agir car les conditions de prise en charges ne correspondent pas aux standards d'une psychiatrie moderne (cf. annexe 9, point 1).

2. But général du projet « nouvel hôpital de psychiatrie des adultes »

La santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique globalement, en Suisse et à Genève. Un des axes prioritaires du programme de législature 2023-2028 du Conseil d'Etat est d'optimiser le système de soins pour une politique de santé durable, de garantir l'accès à des soins de qualité et d'assurer la continuité de l'offre pour l'ensemble de la population incluse en psychiatrie. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des patientes et patients en innovant et en contribuant à une meilleure maîtrise des coûts de la santé.

Le but de ce projet est de concevoir un nouvel hôpital psychiatrique pour adultes, répondant à une vision moderne et qui crée un environnement facilitant la mise en œuvre de la vision médico-soignante. De surcroît, le bâtiment purement hospitalier est un pilier de la planification sanitaire du canton qui établit un ensemble de mesures visant à améliorer la prise en charge des patientes et patients psychiatriques.

Cette nouvelle structure vise à :

- améliorer la prise en charge de cas complexes et/ou aigus;
- créer un environnement adapté à une prise en charge hospitalière en psychiatrie adulte;
- mettre en œuvre un concept médical moderne dans une infrastructure qui en facilite sa réalisation plutôt que d'en entraver le déploiement;
- optimiser l'organisation et l'ergonomie des soins en regroupant sur un même site des unités de soins dispersées;
- favoriser le travail en réseau socio-sanitaire;
- faire face aux pics d'activité;
- se conformer aux normes en vigueur compte tenu de la vétusté des bâtiments;
- intégrer les exigences environnementales actuelles.

3. Objectifs du projet

Etat des lieux de la situation existante

Aujourd'hui, l'infrastructure qui accueille les patientes et patients est largement déficiente sur les plans de l'hygiène, de l'intimité, de l'ergonomie, de la sécurité des patientes et patients ainsi que du personnel. Ce dernier est confronté quotidiennement à des défis de prise en charge dus à une infrastructure inadaptée, difficile d'accès et non ergonomique. La situation actuelle ne favorise pas une prise en charge personnalisée ni le bien-être des

collaboratrices et collaborateurs et ne contribue pas à donner une image professionnelle de la prise en charge des patientes et patients.

Les conditions actuelles d'accueil et de traitement des patientes et patients ne respectent plus la dignité humaine; en effet :

- les bâtiments vétustes ne sont souvent pas adaptés aux activités hospitalières;
- la prise en soins médicale intervient dès l'admission de la patiente ou du patient au travers d'une synthèse des problématiques médico-psycho-sociales. Ces consultations se déroulent dans la chambre de la patiente ou du patient, avec un manque de confidentialité récurrent dans les chambres doubles ou multiples;
- l'organisation à l'intérieur des bâtiments est obsolète au regard des approches modernes des soins psychiatriques. Les voies de circulation décentralisées ne permettent pas une surveillance visuelle efficace. Cette configuration architecturale favorise également la déambulation incontrôlée des patientes et patients, augmentant les risques de chutes, de fugues, mais aussi d'accès incontrôlés de personnes externes et l'introduction de stupéfiants;
- certaines chambres accueillent jusqu'à 4 patientes ou patients créant un manque d'intimité, qui pèse sur des patientes et patients aspirant au calme. La promiscuité imposée peut favoriser des agressions entre patientes et patients. Dans les 2 cas la proximité ne favorise pas la guérison;
- selon leurs besoins spécifiques, certaines patientes et certains patients bénéficient d'une prise en charge par plusieurs professionnelles et professionnels de la santé (ergothérapeute, physiothérapeute, diététicienne ou diététicien, etc.) afin d'éviter une péjoration de leur autonomie et de leur état de santé. Cependant, l'accès aux différentes salles de thérapie est inégal en matière de distance et de qualité, obligeant souvent à transporter et à accompagner les patientes et patients vers des secteurs éloignés de leur unité;
- les bureaux des soignantes et soignants, fonction centrale de chaque unité, ne sont souvent pas situés à proximité de l'entrée, ce qui ne permet ni un accueil approprié des personnes arrivantes, ni une surveillance efficace des allées et venues. La situation actuelle ne favorise pas une prise en charge personnalisée, la vétusté et l'usure des bâtiments nuisent à l'image d'une prise en charge professionnelle et valorisante des patientes et patients;

- la plus grande pièce de chaque unité est la salle à manger des patientes et patients; celle-ci n'est pas dotée de séparations, mais sert également d'espace de vie et d'animation. De plus, cette salle est aussi utilisée pour les réunions de famille et pour les colloques d'équipe, ce qui pose un problème de confidentialité. La caractéristique multi-usage de cette pièce est un frein à la tenue d'ateliers socio-éducatifs, qui sont limités par les horaires de repas, les séances de travail et la présence des patientes et patients et des familles;
- les pièces annexes aux salles à manger présentent une grande hétérogénéité en matière de dimensions et de fonctions. Ces espaces (tisaneries, locaux de rangement pour le matériel de repas, cuisines d'activités, salles de repos et de repas pour le personnel) posent un double problème : sans surveillance constante, ils ne peuvent être mis à disposition des patientes et patients et ils ne constituent pas non plus des espaces de détente appropriés pour le personnel soignant;
- chaque bâtiment dispose d'un accès à l'extérieur à ciel ouvert, accessible uniquement par l'unité du rez-de-chaussée. L'aménagement de ces espaces est inégal : certains bénéficient d'une terrasse meublée, tandis que d'autres ne disposent que d'un simple abri fumeuses et fumeurs. Durant la saison estivale, les patientes et patients ne peuvent pas profiter pleinement de ces espaces en raison du manque d'ombrage et des fortes chaleurs. En période hivernale, ces zones deviennent inutilisables à cause des intempéries et du froid.

Nouvel hôpital de psychiatrie adulte

Le nouvel hôpital de psychiatrie adulte vise à offrir des soins complexes pour adultes en psychiatrie, selon les meilleures pratiques en traitement du XXI^e siècle dispensées en Suisse et à l'international. Il est impératif d'anticiper dès à présent ces évolutions à venir, tant dans les techniques que dans les évolutions sociétales, dans la conception architecturale, dans l'utilisation des nouvelles technologies de la communication, tout en y intégrant la durabilité. C'est la raison pour laquelle le concept inclus des éléments modulables (chambres dédoublables, unités de soins de flux d'exception / pandémie), ainsi que des mesures conservatoires pour pouvoir réaliser, par surélévation ultérieure, 2 unités de soins supplémentaires sur le toit.

- Le projet apportera des améliorations considérables multifactorielles et plus particulièrement :

- une augmentation de l’efficacité et de l’efficience du dispositif de soins afin de faire face à l’augmentation des besoins dans un contexte de pression budgétaire;
- la demande des soins psychiatriques étant en augmentation, la réponse s’appuiera sur une prise en charge dans les centres ambulatoires existants et via des équipes mobiles. En conséquence, le rôle de l’hôpital évolue et seuls les patientes et patients les plus complexes seront hospitalisés. L’hôpital psychiatrique est conceptualisé en tant qu’élément du réseau de soins communautaires. La création d’alternatives à l’hospitalisation permet de ne pas augmenter de manière significative le nombre de lits (actuellement 126 lits dans le périmètre du projet, et par la suite 129 lits, décrit sous paragraphe 8. Concept médico-soignant du projet) ;
- une valorisation des qualités thérapeutiques d’un milieu hospitalier de qualité (contrôle des ambiances lumineuses, sensorielles et thermiques, distractions positives, soutien de la famille);
- une amélioration de l’ergonomie et la sécurité des lieux de travail tout en maintenant un environnement ouvert;
- la création d’un environnement favorable à la guérison par le développement de la flexibilité et l’adaptabilité des espaces et des installations au travers du temps et permettant d’accueillir les proches partenaires en vue d’un rétablissement;
- une intégration des enjeux environnementaux et énergétiques.

Pour répondre aux enjeux, l’équipe projet a développé un concept d’unité médicale standard qui optimise l’utilisation des espaces. Il se traduit sous forme de soins modernes dont l’organisation spatiale prend en compte les réflexions de flux des patientes et patients, collaboratrices et collaborateurs et autres, traduisant les leçons des exemples étudiés en « benchmarks » en dehors du contexte genevois.

Comme standard hospitalier actuel, le besoin programmatique prévoit essentiellement des chambres simples pour chaque patiente et patient et propose un certain nombre de chambres dédoublables - légèrement plus grandes - pour répondre aux pics d’activité et accueillir deux lits de manière temporaire. En outre, une unité de soins de flux d’exception de type pandémie pourra ouvrir, offrant une unité supplémentaire sans intervention sur le bâtiment. Cette unité sera également en mesure d’isoler des patientes et des patients en cas de nécessité.

4. Localisation du site pour les services des HUG

Le site de Belle-Idée se trouve au nord-est du canton, dans la commune de Thônex. Il est l'emplacement principal de la psychiatrie hospitalière à Genève et a pour vocation de le rester.

Il accueille également la centrale de linge principale des HUG, l'Hôpital gériatrique des Trois-Chêne, la centrale d'appel d'urgence « 144 », ainsi que de nombreuses fonctions administratives et de support essentielles au fonctionnement des HUG dans leur ensemble.

5. Historique

Anciennement appelé *l'Asile cantonal des aliénés de Bel-Air*, puis la *clinique psychiatrique de Bel-Air* (dès 1946), il devient l'*hôpital psychiatrique de Belle-Idée*, dès 1998.

Le nom de « Belle-Idée » provient de la contraction de Mon-Idée et de Bel-Air.

La clinique fusionne en 1995 avec les autres hôpitaux publics genevois, notamment l'hôpital cantonal, pour former les HUG.

Les bâtiments historiques ont ouvert leurs portes en 1901, faisant suite au concours d'architecture lancé par l'Etat en 1891. Le nouvel établissement réalisé par l'architecte Henri Juvet suit le modèle de l'Hôpital Münsingen de Berne, adopté comme référence lors du concours. Ces bâtiments sont toujours en utilisation pour accueillir les patientes et patients. Le bâtiment le plus ancien date des années 1900 et le plus récent de 1994.

Pour faire face aux demandes croissantes, de nombreux bâtiments et installations techniques se sont ajoutés au cours des années, brouillant ainsi les lignes architecturales historiques.

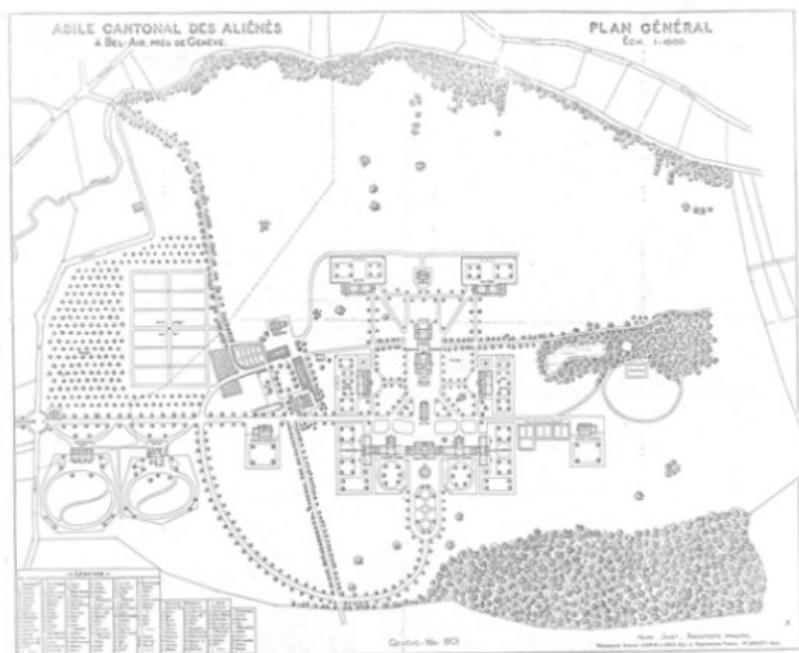


Figure 1 Plan historique Mai 1901 « Plan Juvet » Source: A. Brulhart (2002)

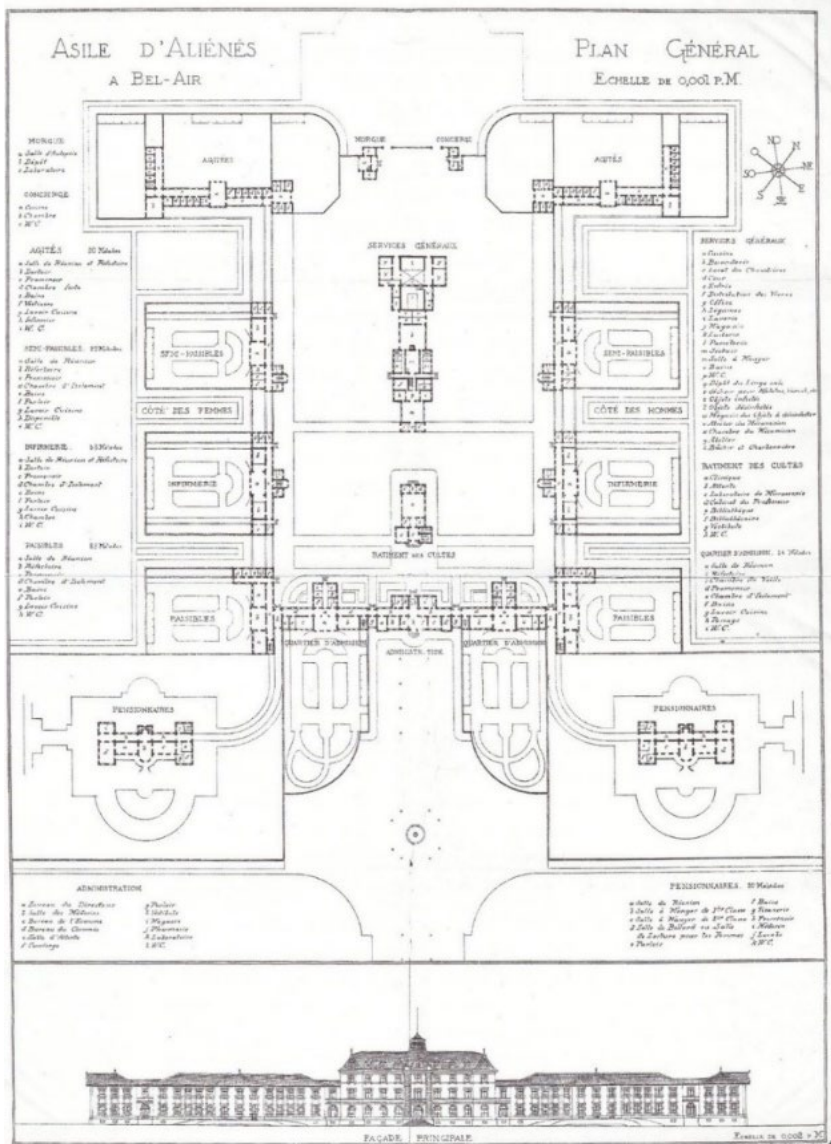


Figure 2 Plan général, après inauguration : 1901. Source: A. Brulhart (2002)

6. Masterplan Belle-Idee

Le site a fait l'objet d'une consultation large avec de nombreuses parties prenantes et offices impliqués et a donné lieu au « Masterplan Belle-Idee Trois-Chêne » (ci-après : Masterplan), piloté par l'office de l'urbanisme depuis septembre 2022.

Le site de Belle-Idee concrétise la refonte du site historique de Bel-Air regroupant des fonctions hospitalières et attribuant un nouvel équipement aux normes actuelles pour l'hospitalisation psychiatrique. Le site fait également l'objet de la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980 (LEPM; rs/GE K 2 05), qui attribue le site aux HUG afin qu'ils y réalisent leur mission (cf annexe 9, point 2). Il prévoit également un élargissement de la gériatrie et un pôle logistique, ainsi que des réserves à bâtir.

Le concept présenté et approuvé par le comité de pilotage du Masterplan le 16 janvier 2025 confirme la préservation de la vocation hospitalière historique du secteur (cf annexe 9, point 3). Il prévoit une modification de zone, vers une zone d'équipements publics de ce qui est actuellement une zone résidentielle (zone 5) laquelle sera prochainement déposée.

Le Masterplan maintient les précieux espaces ouverts et arborés qui offrent une zone de décompression face à la densification croissante des environs. Une concertation approfondie avec, entre autres, le département de la santé et des mobilités (DSM), le département du territoire (DT), la commune de Thônex et les HUG a permis d'intégrer harmonieusement les besoins liés aux projets environnants :

- l'emplacement du futur hôpital psychiatrique sur la parcelle dite « Les Lilas » incluant un parking souterrain;
- l'extension de l'Hôpital gériatrique des Trois-Chêne;
- un pôle logistique HUG en remplacement des bâtiments hospitaliers Sillons, Glycines, Aubiers;
- la revalorisation des bâtiments historiques de l'ancien asile de psychiatrie;
- des réserves stratégiques pour l'Etat de Genève et les HUG en zone à bâtir;
- un nouvel établissement scolaire;
- le maintien d'un centre pour réfugiées et réfugiés de l'Hospice général;
- le maintien des activités agricoles de l'exploitant actuel, en incluant la question des activités de l'Association Semences de Pays;
- les activités du terrain de football de la Ville de Genève;

- les activités du club de tennis de Thônex;
- les activités de la station transformatrice primaire des Services industriels de Genève (SIG);
- le renforcement du continuum biologique de la rivière Seymaz;
- le futur Bioparc (parc hébergeant de la faune sauvage et un centre de soins).

7. Chiffres-clés et perspectives d'évolution

La santé mentale est devenue un axe majeur de santé publique, et les HUG en sont l'acteur central sur la place genevoise.

Concernant la psychiatrie, le site de Belle-Idée accueille la majorité des lits des HUG destinés aux patientes et patients âgés de 18 à 65 ans hospitalisés dans cette spécialité.

En 2022, Genève a enregistré 3 661 cas d'hospitalisations en psychiatrie (dont 83% aux HUG), dont 93% étaient couverts par l'assurance-maladie (LAMal). Moins de 1% des patientes et patients avaient une prise en charge semi-privée ou privée.

La durée moyenne d'un séjour par patiente et patient en psychiatrie était de 33,1 jours en 2022. Ce chiffre marquait une légère augmentation par rapport à 2019 (+3,3%) (voir *Planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028*, p.42).

En 2025, les HUG ont enregistré 3 074 cas d'hospitalisations en psychiatrie. La durée moyenne d'un séjour par patiente et patient en psychiatrie aux HUG est de 23,4 jours en 2025. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2024 (+4,4%).

8. Concept médico-soignant du projet

Conformément à l'approche de psychiatrie communautaire définie dans la planification sanitaire du canton de Genève (cf. annexe 9, point 4, p. 41), la majorité des patientes et patients psychiatriques du canton sont pris en charge en ambulatoire ou par une intervention mobile à leur domicile. Cela permet d'absorber la majorité de l'augmentation de la demande résultant de l'évolution démographique et d'éviter la création de lits supplémentaires. Cette approche s'inscrit dans une tradition de psychiatrie communautaire, qui favorise une prise en charge en ambulatoire permettant aux patientes et patients de consulter dans leur commune, en gardant le lien avec leurs proches, de travailler et de maintenir leur lieu de vie courante.

La mission de l'hôpital psychiatrique évolue en lien avec la mise en œuvre de cette stratégie qui réserve les hospitalisations à des patientes et patients en situation aiguë et/ou complexe. Ainsi l'hôpital délivre :

- des soins psychiatriques intensifs 24h/24h par une équipe multidisciplinaire;
- une évaluation incluse dans les soins (diagnostic, risque auto et hétéro-agressif, environnement);
- un traitement intégrant les approches bio-psycho-sociales;
- la protection de la patiente et du patient et d'autrui dans des situations de risque aigu.
- Les patientes et patients du futur hôpital sont des adultes entre 18-65 ans, patientèle pour qui une prise en charge hospitalière est nécessaire. Aujourd'hui, un peu plus d'un tiers des patientes et patients relève du spectre de la schizophrénie. D'autres ont des troubles dépressifs ou dépressifs bipolaires, des troubles de la personnalité et du comportement, des symptômes comportementaux avec troubles corporels, des retards mentaux, des troubles du développement ou d'autres pathologies de la psychiatrie adulte.

Prise en soins continue dans une unité pendant toutes les phases d'hospitalisation

Un principe central du concept médico-soignant actuel et futur est la prise en soins continue dans la même unité pendant toutes les phases d'hospitalisation, au lieu de passer d'une unité de soins intensifs à une unité de rétablissement. Ces phases incluent :

- *la phase aiguë nécessitant des soins intensifs, p. ex. dans une situation avec agitation sévère;*
- *la phase semi-aiguë, avec des soins de stabilisation;*
- *la phase de préparation à la sortie.*

Le grand avantage de cette approche est la continuité des référentes et référents médico-soignants qui est un facteur très important pour les patientes et patients. Ainsi, un groupe de référentes et référents médicaux-soignants de 4-5 collaboratrices et collaborateurs est déterminé pour chaque patiente ou patient à son arrivée dans l'unité. Cette équipe référente assure l'élaboration et la mise en œuvre du plan de prise en soins individualisé ainsi que la continuité de la relation thérapeutique. Cette approche volontairement pluridisciplinaire vise à individualiser la prise en charge autour de la patiente ou du patient (cf. annexe 9, point 5).

Unité standard

Pour faciliter l'approche, l'équipe projet a développé un schéma d'organisation d'une unité standard qui répond aux exigences du concept médico-soignant ainsi qu'aux besoins des patientes et patients.

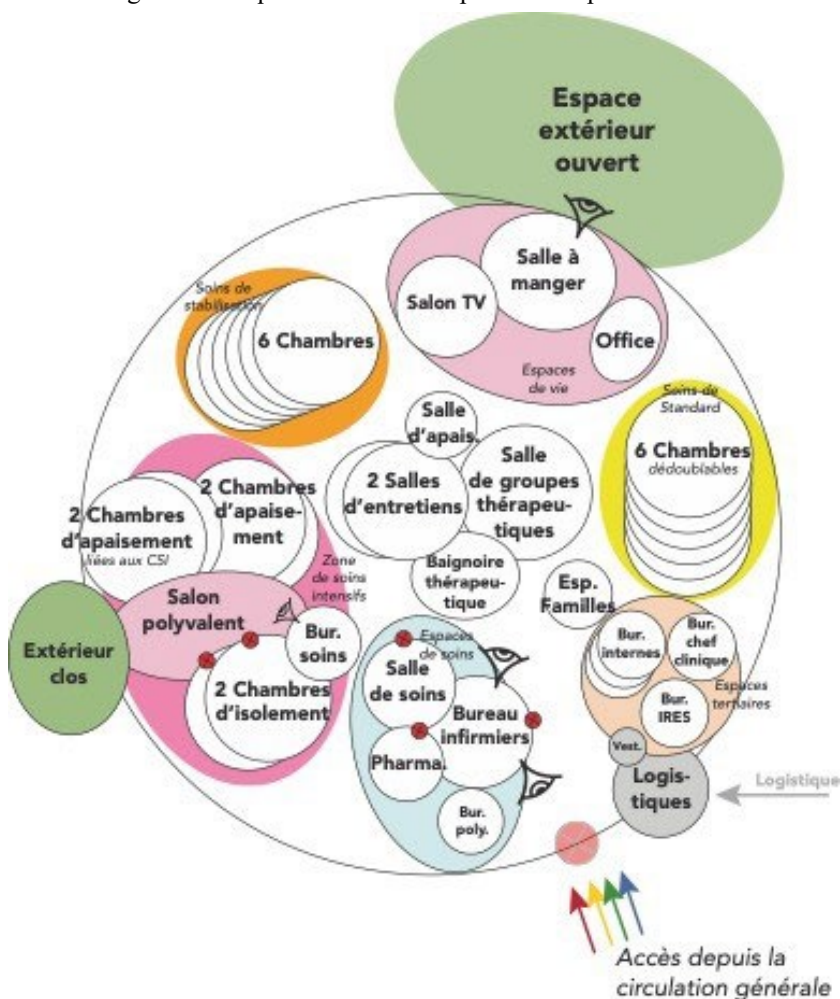


Figure 3 Schéma montrant les fonctions dans une unité psychiatrie standard (EMBASE, Mission de programmation EviPsy, HUG, Programme fonctionnel, C.R. n°3 : Ateliers thématiques – Séminaire co-construction, p. 27).

Elle se compose comme suit :

- zone de soins intensifs;
- zone de soins stabilisation;
- zone de soins standards;
- espace de vie;
- espace de soins;
- espaces thérapeutiques;
- espace tertiaire;
- espace logistique et locaux techniques;
- espace extérieur.

L'unité psychiatrique du développement mental

L'organisation générale de l'Unité de psychiatrie du développement mental (UPDM) du Service des spécialités psychiatriques (SSP) s'articule sur 3 sous-unités fermées. Ces dernières accueillent chacune des patientes et patients avec des besoins différents, lesquels bénéficient d'un concept dédié. Il y aura ainsi une sous-unité de soins aigus pour les patientes et patients les plus agitées, bien séparée des 2 autres sous-unités pour éviter tout risque de contagion et de stress pour les patientes et patients plus calmes.

Chambres simples et dédoublables; chambres d'isolement

Le standard dans le nouveau bâtiment est l'accueil en chambre seule avec salle de bain individuelle. Le programme prévoit donc 129 chambres individuelles, dont 42 sont dédoublables pour répondre à des situations de flux tendu. Actuellement, il y a 126 lits dans le même périmètre et de nombreuses chambres à plusieurs (jusqu'à 4 lits) sans salle de bain individuelle.

Les unités concernées disposent actuellement de 9 chambres d'isolement. Une augmentation de la capacité à 17 chambres d'isolement (2 par unités standards et 3 dans l'unité UPDM) est prévue en lien avec l'augmentation attendue des intensités des prises en soins. Il est important de noter que ces chambres sont réservées à des situations exceptionnelles, utilisées sur un temps limité sous surveillance étroite du personnel et ne sont pas comptabilisées dans la capacité en lits.

Fonctions modulaires et évolutifs

Un pôle logistique centralisé est prévu dans le bâtiment et desservira la logistique de l'hôpital psychiatrique. Celui-ci bénéficie d'une cour logistique éloignée de l'accueil principal et préservée de la vue depuis les espaces de soins. L'accès à la cour se fera du côté de l'Hôpital des Trois-Chêne en situation basse sur le terrain du projet, permettant d'évoluer en contrebas sans espace de soins et sans croisement avec les flux de patientes et patients et de visiteuses et visiteurs.

De plus, l'unité de flux d'exception « Zéphyr » sera relocalisée au dernier étage du futur bâtiment. Elle bénéficiera d'un nouveau fonctionnement modulable : En temps de flux normal, les chambres des patientes et patients seront utilisées comme bureaux et, en temps de flux d'exception, elles pourront être utilisées comme chambres de patientes et patients sans intervention sur la structure.

Le futur bâtiment devra avoir la capacité de s'étendre en toiture pour ajouter 2 unités de soins, si nécessaire, en fonction des besoins sanitaires.

9. Programme du projet

Le bâtiment regroupera le SPA et le SSP. Il comprendra 129 lits, répartis sur 7 unités de 16 lits et une unité de 17 lits. L'UPDM présente un concept spatial différent des autres.

Fonction et locaux

Entrée et accueil	433 m ²
Espaces communs	1 060 m ²
Unité de soins 1 à 6 (SPA)	5 334 m ²
Unité de soins (SSP)	991 m ²
UPDM (SSP)	1 175 m ²
Espaces médicaux et pluriprofessionnels de santé (PPS)	949 m ²
Logistique	565 m ²
Abri PC	360 m ²
Total surface utile principale	10 867 m²
Parking	200 – 250 places

10. Terrain

Le périmètre du projet s'étend sur une portion de la parcelle 6374 (Belle-Idée) située au nord-est du site ainsi qu'une petite partie à l'est de la parcelle 4701 (Trois-Chêne), toutes propriété de l'Etat de Genève. Ce périmètre est situé sur un terrain légèrement en pente vers le sud. Un bâtiment existant nommé « Les Lilas » est positionné en partie haute de la parcelle. Le site est délimité dans son pourtour au nord et à l'est par la route reliant Belle-idée à Trois-Chêne, au sud-ouest par le bâtiment de psychogériatrie « Les Champs », ainsi qu'une zone arborée au sud-est.



Figure 4 Périmètre du site. Base concours - Avril. 2025

Actuellement, le bâtiment « Les Lilas » est temporairement occupé par une unité gériatrique communautaire qui sera relocalisée ailleurs. Les bâtiments « Lilas » seront démolis. Il est à noter que les autres bâtiments actuellement utilisés par la psychiatrie hospitalière (unités SPA et SSP) ont vocation à être réaffectés une fois libérés et ne serviront plus à l'hospitalisation en psychiatrie (cf. annexe 5).

11. Accès et mobilité

a) Stationnement

Sur la base des études menées dans le cadre de l'élaboration du Masterplan de Belle-Idée, le dimensionnement du stationnement doit répondre aux besoins de l'hôpital de psychiatrie adulte, d'une part, et, de manière partielle, d'un futur développement de l'Hôpital des Trois-Chêne, d'autre part, soit environ 200 à 250 places de stationnement voitures ainsi qu'environ 50 places deux-roues motorisés. Compte tenu des contraintes du site (maîtrise des flux de transit, présence de la nappe phréatique sous le site

de l'hôpital gériatrique), le parking est situé sous le futur bâtiment de l'hôpital de psychiatrie adulte.

Pour les besoins de fonctionnement du bâtiment, un espace logistique sera prévu afin de répondre au besoin de l'hôpital de psychiatrie adulte. L'accès devra être coordonné à celui du parking.

b) Accessibilité en transports individuel motorisé et logistique

L'accès au site se fera via une rampe d'accès au parking positionnée en partie sud de la parcelle et accessible depuis la route de Mon-Idee et le chemin du Pont-Bochet.

L'accès se déroulera sur ce même axe; il sera nécessaire de veiller à garantir une séparation des flux logistique, d'urgence et des Transports publics genevois (TPG).

c) Accessibilité renforcée en transports publics

Le site est desservi par 3 lignes de bus : la ligne 1, avec un arrêt situé au sud du site au niveau de la boucle de retournement, et les lignes 31 et 34, avec des arrêts situés devant l'Hôpital des Trois-Chêne.

d) Mobilité douce

Des espaces de stationnement pour environ 130 vélos sont prévus sur l'ensemble du périmètre afin de couvrir les besoins pour le personnel soignant et les utilisatrices et utilisateurs depuis tous les points d'accès sur le site.

12. Abri PC (protection civile)

Le bâtiment de psychiatrie adulte disposera d'un abri PC souterrain permettant d'accueillir la totalité des patientes et patients hospitalisés (environ 145 personnes), ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du bâtiment (environ 160 personnes).

13. Concours d'architecture

Afin de réaliser différentes étapes du processus parallèlement, les HUG ont demandé que le concours d'architecture puisse se dérouler en même temps que l'élaboration et le traitement du présent projet de loi afin de raccourcir le planning. Par conséquent, les HUG avancent les fonds nécessaires et l'organisation s'est faite en bonne coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA). Le remboursement des fonds se fait dans le cadre du présent projet de loi.

Un concours d'architecture à deux degrés a été lancé en avril 2025 à destination de toutes les professionnelles et tous les professionnels établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics,

qui offre la réciprocité aux mandataires suisses. Les compétences suivantes ont été demandées :

- architecture (pilote du groupement);
- ingénieure civile ou ingénieur civil;
- ingénieure ou ingénieur en physique/énergétique du bâtiment;
- architecte paysagiste.

Le résultat du concours, prononcé en avril 2026, a retenu le projet Canopée. Celui-ci répond aux attentes des utilisatrices et utilisateurs et du jury. Il place la santé et le bien-être des patientes et patients, du personnel et des visiteuses et visiteurs au cœur de sa conception. Le projet offre des choix de matériaux répondant aux exigences environnementales et énergétiques.



14. Concept énergétique

Les mesures architecturales visant à assurer le confort hivernal et estival des occupantes et occupants seront privilégiées, de même que celles favorisant le recours aux énergies renouvelables pour les usages thermiques et/ou électriques, ainsi que la réduction de l'empreinte carbone. L'étude du projet lauréat développera ces approches par l'établissement d'un concept énergétique global qui aura pour objectif d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais aussi de garantir l'exemplarité de l'Etat en matière de construction et d'impacts énergétiques et environnementaux concernant les bâtiments d'importance.

Le projet lauréat appliquera les exigences de la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30), et du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; rs/GE L 2 30.01), ainsi que les règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) concernant les domaines de la construction et des techniques énergétiques, et respectera le plan directeur de l'énergie du canton de Genève.

L'étude devra porter un soin particulier aux thématiques suivantes :

Une enveloppe à très haute performance énergétique

Le bâtiment devra répondre au standard de très haute performance énergétique (THPE, selon l'article 12C REn). La construction devra répondre aux exigences du MOPEC 2014 et de la norme SIA 380/1 (besoins de chaleur pour le chauffage) pour les bâtiments à construire, en visant les valeurs cibles pour les besoins de chaleur, tout en respectant les performances requises de la norme SIA 180 (Protection thermique, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments).

Une production de chaleur renouvelable

Le bâtiment devra être chauffé (production d'eau chaude sanitaire (ECS) comprise) avec a minima 80% d'énergie renouvelable. L'étude prendra en compte le concept énergétique du site de Belle-Idee et la réflexion en cours sur le déploiement de solutions de chauffage à distance sur le périmètre élargi (Belle-Idee, Belle-Terre, Champ-Dollon, Chêne-Bourg).

Un bâtiment préservant le confort estival des occupantes et occupants

Le bâtiment devra privilégier les solutions architecturales, paysagères et organisationnelles permettant de limiter les surchauffes estivales. Ces solutions devront protéger le bâtiment du rayonnement solaire direct et permettre une circulation d'air efficace. Des solutions de climatisation sont à

limiter au strict minimum et aux besoins spécifiques des utilisatrices et utilisateurs.

Un bâtiment économe et producteur d'électricité

Le bâtiment devra être conçu pour limiter ses consommations d'électricité. Une réflexion sera menée sur les solutions *low-tech* pouvant être mises en œuvre, en minimisant le recours à des systèmes technologiques complexes pour la gestion et l'exploitation du bâtiment.

Les apports solaires seront maximisés, si possible au-delà des obligations du standard THPE. La structure du bâtiment doit permettre la mise en place de toitures bio-solaires (centrales solaires photovoltaïque et thermique et végétalisation de la toiture). Le concept global devra maximiser l'autoconsommation de la production électrique ou sur les sites à proximité (communauté de consommatrices et consommateurs).

Un bâtiment économe en eau

L'étude devra porter une attention particulière à la gestion de l'eau du bâtiment. La gestion de l'eau pluviale devra être intégrée à la réflexion.

15. Concept environnemental

L'approche environnementale aura pour objectifs non seulement d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais aussi de garantir le confort et la bonne santé des occupantes et occupants.

Il sera donc demandé au lauréat d'appliquer les exigences de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (LDD; rs/GE A 2 60), ou encore les normes, règlements et recommandations en vigueur de la SIA, notamment la norme SIA 112/1 « Construction durable – Bâtiment », la norme SIA 390/1 « La voie du climat – Bilan de gaz à effet de serre sur le cycle de vie du bâtiment » et le cahier technique SIA 2032 sur l'énergie grise des bâtiments en vue de respecter les objectifs des articles 117 et 118 de la loi sur les constructions et installations diverses, du 14 avril 1988 (LCI; rs/GE L 5 05).

Afin de respecter les exigences ci-dessus, l'étude devra apporter un soin tout particulier au traitement des thématiques suivantes :

Matériaux de construction sains

Les matériaux devront être choisis en tenant compte de leur impact sur la santé et le bien-être, ainsi que sur le plan environnemental en général. Dans ce cadre, le projet doit impliquer la mise en œuvre des recommandations du dispositif THQMAT www.ge.ch/document/environnement-thqmat-fiches-habitat-sain-quels-materiaux-choisir

Matériaux à faible empreinte carbone

Le projet devra privilégier l'emploi de matériaux recyclés, de réemploi et à faible empreinte carbone (bois, béton de chanvre, etc.), favoriser l'utilisation de matériaux locaux pour limiter l'énergie grise liée au transport et respecter la future réglementation sur l'empreinte carbone des matériaux.

Matériaux d'excavation

Le projet devra minimiser les volumes excavés et réutiliser un maximum de matériaux sur place, conformément au guide EcomatGE pour la réutilisation des matériaux d'excavation non pollués. Il est utile de préciser que le site n'est pas inscrit au cadastre des sites pollués du système d'information du territoire à Genève (SITG).

Gestion des déchets de chantier et d'exploitation

Le projet devra mettre en place une gestion optimale des déchets de chantier conformément au plan cantonal de gestion des déchets du service de géologie, sols et déchets (GESDEC). En cas de déconstruction, la réutilisation de matériaux sur place devra être privilégiée. Enfin, un tri sélectif des déchets à l'usage devra être prévu, en respectant les normes de sécurité de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Adaptation au changement climatique et biodiversité

La prise en compte de la thématique des îlots de fraîcheur, en application du plan climat cantonal, constitue un volet environnemental important et une priorité pour l'OCBA.

16. Planning intentionnel

Les principaux jalons intentionnels pour la réalisation du bâtiment sont les suivants :

Lauréat concours	juin 2026
Dépôt du PL ouvrant un crédit d'étude	septembre 2026
Dépôt de la demande d'autorisation de construire	printemps 2029
Dépôt du PL ouvrant un crédit d'investissement	été 2029
Obtention de l'autorisation de construire	fin 2029
Début des travaux	été 2030
Fin des travaux	fin 2033

17. Coût estimatif des travaux et des études pour le bâtiment

Le montant total estimé pour l'étude et la construction du projet du futur hôpital de psychiatrie adulte est estimé à 216 000 000 francs, y compris le présent projet de loi ouvrant un crédit d'étude, le renchérissement, les divers et imprévus, la TVA, les équipements informatiques et de mobilier, les honoraires, les activations de la charge salariale du personnel interne à la maîtrise d'ouvrage, sous réserve d'une dépollution éventuelle non identifiée dans les études préalables.

L'estimation sommaire est établie sur la base du projet lauréat. Ce chiffrage est vérifié et corrigé par un économiste de la construction avec une précision de +/- 25%.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres – sont déjà intégrées dans le présent projet de loi afin d'anticiper la préparation à l'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Le montant du crédit d'étude représente :

Concours d'architecture – Phase SIA 22	1 244 866 francs
Frais d'étude – Phases SIA 31, 32 et 33 y. c. frais secondaires	11 433 754 francs
Appels d'offres – Phase SIA 41 partielle	2 682 362 francs
Sous-total	15 360 982 francs
TVA (8,1%)	1 244 240 francs
Activation de la charge salariale du personnel interne	691 320 francs
Honoraires HUG	756 000 francs
Total crédit d'étude TTC	18 052 542 francs
Total arrondi	18 100 000 francs

18. Charges financières et amortissement

Au terme du projet, pour une année complète, les intérêts représenteront 203 625 francs et les amortissements 452 500 francs.

La démolition des bâtiments « Lilas » existants génère un amortissement accéléré de 925 064 francs, répartis linéairement sur les années 2027 à 2029.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Préavis technico-économique*
- 5) *Plan du site Belle-Ideé perspective HUG – Oct. 2024*
- 6) *Programme des locaux*
- 7) *Plan historique Mai 1901 « Plan Juvet »*
- 8) *Plan général, après inauguration : 1901. Source : A. Brulhart (2002)*
- 9) *Références*
- 10) *Planches du lauréat Canopée issu du concours*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département du territoire (DT).

- Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 18 100 000 francs en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « EviPsy » à Belle-Ideé sur la commune de Thônex.

- Rubrique budgétaire concernée :

CR 0504 - NAT 5040 Bâtiments

Politique publique concernée : K - Santé

- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	18 100 000 francs
- Recettes d'investissement	0
Investissements nets	18 100 000 francs

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en millions de francs)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses brutes	-	1.5	8.0	8.0	0.6	-	-	18.1
Recettes brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	-	1.5	8.0	8.0	0.6	-	-	18.1

MB

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent ☒ oui ☐ non la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Dès 2033
Coûts liés nets	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts induits nets	-	-0.32	-0.37	-0.46	-0.20	-0.20	-0.20	-0.66
Coûts nets de fonctionnement	-	-0.32	-0.37	-0.46	-0.20	-0.20	-0.20	-0.66

♦ Planification financière :

Ce projet nécessite des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement). ☐ oui ☒ non

Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2027. ☐ oui ☒ non

Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2027-2030. ☐ oui ☒ non

Autre remarque : Le projet requière la démolition du bâtiment « les Lilas », cela induit une charge d'amortissement extraordinaire de 925 064 francs. Cette charge n'est pas prévue au PFQ 2027-2030.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 04.08.2026

Signature du responsable financier du département investisseur

Genève, le : 04.08.2026

Signature du responsable financier du département utilisateur : (p.o.)

MD
2/3

2. Avis du département des finances

Remarque complémentaire du département des finances :

Le présent projet de loi ne génère pas de charges de fonctionnement liées.

Il génère des charges financières (intérêts) et des charges d'amortissements qui atteignent 0,7 million de francs par an dès 2033. Ces charges sont composées :

- de charges d'amortissement de 0,45 million par an dès la mise en service du bâtiment en 2033,
- de charges financières (intérêts) qui augmentent progressivement pour atteindre 0,2 million par an dès 2030.

Le projet requière la démolition du bâtiment « les Lilas », cela induit une charge d'amortissement extraordinaire d'un montant total de 0,9 million sur la période 2027 à 2029.

Genève, le :

4.8.2026

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 28 juillet 2026.



1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 18 100 000 francs en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « EviPsy » à Belle-Idée sur la commune de Thônex

Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mios de fr.)		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.0	1.5	8.0	8.0	0.6	0.0	0.0	0.0	18.1
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	Durée	0.0	1.5	8.0	8.0	0.6	0.0	0.0	0.0	18.1
Bâtiment	40 ans	0.0	1.5	8.0	8.0	0.6	0.0	0.0	0.0	18.1
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

à 06.08.26

Date et signature direction financière (utilisateur) :

06/08/26 p.o. [Signature]

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 18 100 000 francs en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « Evipsy » à Belle-Idée sur la commune de Thônex

Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mios de fr.)		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Dès 2033
TOTAL charges liées et induites		0.00	0.32	0.37	0.46	0.20	0.20	0.20	0.66
Charges en personnel [30] 30 Salaires ETP Nombre Equivalent Temps Plein		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31] 1.125%		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [34]		0.00	0.01	0.06	0.15	0.20	0.20	0.20	0.20
Amortissements [33 + 366 - 466]		0.00	0.31	0.31	0.31	0.00	0.00	0.00	0.45
Subventions [363 + 369]		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prestations propres sur immobilisations (activation charges de personnel) [43]		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres Revenus [40 à 46]		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT		0.00	-0.32	-0.37	-0.46	-0.20	-0.20	-0.20	-0.66

Remarques : _amortissement accéléré des infrastructures démolies dans le cadre du projet, montant total 925'064 francs.

Date et signature direction financière (investisseur) :

le 06.08.26

Date et signature direction financière (utilisateur) :

06/08/26 p.d. [Signature]



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du Territoire
Office cantonal des bâtiments

PREAVIS TECHNICO-ECONOMIQUE

Projet de loi étude visant à accorder un crédit de 18 100 000 francs

**Rapport d'analyse de l'estimation financière concernant
le projet de construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie
adulte « EviPsy » à Belle-Idée, sur la commune de Thônex**





TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	2
2	BASES POUR L'ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION	3
2.1	DOCUMENTS À DISPOSITION	3
2.2	PLANIFICATION	3
3	ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE	4
3.1	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS PAR CFC	4
3.2	ANALYSE FINANCIÈRE DES RATIOS RÉSULTANTS	4
3.3	RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RATIOS	5
3.4	GRAPHIQUE DES VALEURS RÉFÉRENTIELLES SELON LA SIA 416	5
3.5	FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/ E-CCC-BÂT	6
4	CONCLUSION	7



1 INTRODUCTION

➤ Préambule

Le présent projet de loi est destiné à financer les études en vue de la construction d'un nouvel hôpital de psychiatrie adulte sur le site historique de la psychiatrie à Belle-Idée (Thônex). Il s'inscrit dans le programme d'évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière « EviPsy » initié par le comité de direction des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) en avril 2022. Ce projet regroupera dans un seul bâtiment les 8 unités d'hospitalisation existantes des services de psychiatrie adulte (SPA) et le service de spécialités psychiatriques (SSP).

Il répond également au rapport de la commission nationale de la prévention de la torture à l'Hôpital de psychiatrie de Genève qui, en 2018 déjà, a confirmé l'importance d'agir car les conditions de prise en charges ne correspondent pas aux standards d'une psychiatrie moderne

➤ But général du projet

La santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique globalement, en Suisse et à Genève. Un des axes prioritaires du programme de législature 2023-2028 du Conseil d'Etat est d'optimiser le système de soins pour une politique de santé durable, de garantir l'accès à des soins de qualité et d'assurer la continuité de l'offre pour l'ensemble de la population inclus en psychiatrie. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des patientes et des patients en innovant et contribuant à une meilleure maîtrise des coûts de la santé.

Le but de ce projet est de concevoir un nouvel hôpital psychiatrique pour adultes, répondant à une vision moderne et qui crée un environnement facilitant la mise en œuvre de la vision médico-soignante. De surcroît, le bâtiment purement hospitalier est un pilier de la planification sanitaire du canton qui établit un ensemble de mesures visant à améliorer la prise en charge des patientes et patients psychiatriques.

Cette nouvelle structure vise à :

- améliorer la prise en charge de cas complexes et/ou aigus ;
- créer un environnement adapté à une prise en charge hospitalière en psychiatrie adulte ;
- mettre en œuvre un concept médical moderne dans une infrastructure qui en facilite sa réalisation plutôt que d'en entraver le déploiement ;
- optimiser l'organisation et l'ergonomie des soins en regroupant sur un même site des unités de soins dispersées ;
- favoriser le travail en réseau socio-sanitaire ;
- faire face aux pics d'activité ;
- se conformer aux normes en vigueur compte tenu de la vétusté des bâtiments ;
- intégrer les exigences environnementales actuelles.



2 BASES POUR L'ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

2.1 DOCUMENTS À DISPOSITION

- Les plans et descriptifs du projet lauréat "CANOPEE".
- L'estimation financière des travaux CFC 1 à 9 (études et investissement) du 07.05.2026.
- Analyse financière et quantitative (SUP, SUS, SP, volume SIA 416) des 6 projets retenus au second degré du concours.

2.2 PLANIFICATION

Les principaux jalons intentionnels pour la réalisation du bâtiment sont les suivants :

• Lauréat concours	printemps 2026
• Dépôt du PL études	été 2026
• Dépôt de la demande d'autorisation de construire	printemps 2029
• Dépôt du PL de crédit d'investissement	été 2029
• Obtention de l'autorisation de construire	fin 2029
• Début des travaux	été 2030
• Fin des travaux	Fin 2033

2.3 PROGRAMME DU PROJET

Le bâtiment projeté regroupera le SPA et le SSP. Il comprendra 129 lits, répartis sur 7 unités de 16 lits et une unité de 17 lits. L'UPDM présente un concept spatial différent des autres.

Le programme des locaux se décompose comme suit :

Entrée et accueil	433 m2
Espaces communs	1'060 m2
Unité de soins 1 à 6 (SPA)	5'334 m2
Unité de soins (SSP)	991 m2
UPDM (SSP)	1'175 m2
Espaces médicaux et pluriprofessionnels de santé (PPS)	949 m2
Logistique	565 m2
Abri PC	360 m2
Total surface utile principale	10'867 m2
Parking	200 – 250 places



3 ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS PAR CFC

Ainsi, le montant pour la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « EviPsy » est, à ce jour, **estimé à 215'880'145,- CHF TTC** et se décompose comme suit :

Code des frais CFC	CHF TTC	% CFC 0 à 9
0 TERRAIN	non compris	-
1 TRAVAUX PREPARATOIRES	9'306'831	4.3%
2 BATIMENT	119'486'802	55.3%
20 Excavation, terrassements	4'779'472	2.2%
21 Gros Œuvre 1	27'481'964	12.7%
22 Gros Œuvre 2	20'312'756	9.4%
23 Installations électriques	10'753'812	5.0%
24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	8'364'076	3.9%
25 Installations sanitaires	7'169'208	3.3%
26 Installations de transport	1'194'868	0.6%
27 Aménagement intérieurs 1	22'702'492	10.5%
28 Aménagement intérieurs 2	16'728'152	7.7%
3 EQUIPEMENTS	2'343'439	1.1%
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5'440'200	2.5%
5 FRAIS SECONDAIRES	38'333'157	17.8%
6 HONORAIRES	34'812'479	16.1%
7 APPAREILS & EQUIPEMENTS MEDICAUX	0	-
8 APPAREILS & EQUIPEMENTS MEDICAUX MOBILES	0	-
9 AMEUBLEMENT, DECORATION	6'157'238	2.9%
CFC 0-9 Total coûts de réalisation	215'880'145	100.0%
CFC 1-4 Total coûts du Projet	136'577'272	63.3%
CFC 6 Honoraires	34'812'479	16.1%

3.2 ANALYSE FINANCIÈRE DES RATIOS RÉSULTANTS

➤ Surfaces, volumes

Surface totale de plancher SP : 29'080 m²

Volume total bâti VB : 130'291 m³

➤ Valeurs statistiques

Ratio TTC au m² de plancher, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6

154'299'281 francs / 29'080 m² = 5'306 francs / m² → acceptable

Ratio TTC au m³, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6

154'299'281 francs / 130'291 m³ = 1'184 francs / m³ → acceptable

Ratio TTC au m² pour le CFC 2 uniquement

119'486'802 francs / 29'080 m² = 4'109 francs / m² → acceptable

Ratio TTC au m³ pour le CFC 2 uniquement

119'486'802 francs / 130'291 m³ = 917 francs / m³ → acceptable



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du Territoire
Office cantonal des bâtiments

3.3 RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RATIOS

Code des frais CFC	Unité	CFC 0-9 Coûts de réalisation	CFC 1-4 Total coûts du Projet	CFC 6 Honoraires	CFC 2 Bâtiment
Coût total	CHF TTC	215'880'145	136'577'272	34'812'479	119'486'802
Proportion de répartition du coût	% CFC 0 à 9	100%	63%	16%	55%
Coût / m3 SIA 416	CHF TTC/m3 VB	1'657	1'048	267	917
Coût / surface de plancher	CHF TTC/m2 SP	7'424	4'697	1'197	4'109

3.4 GRAPHIQUE DES VALEURS RÉFÉRENTIELLES SELON LA SIA 416



Les ratios résultants selon les valeurs référentielles issues de la SIA 416 sont conformes aux standards pour ce type de travaux.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du Territoire
Office cantonal des bâtiments

3.5 FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/E-CCC-BAT

Code des frais CFC	CHF TTC	% CFC 0 à 9	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2
0 TERRAIN	-	-	-	-
1 TRAVAUX PREPARATOIRES	9'306'831	4.3%	71	326
2 BATIMENT	119'486'802	55.3%	917	4'105
20 Excavation, terrassements	4'779'472	2.2%	37	164
21 Gros CŒuvre 1	27'481'964	12.7%	211	945
22 Gros CŒuvre 2	20'312'756	9.4%	156	699
23 Installations électriques	10'753'812	5.0%	83	370
24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	8'364'076	3.9%	64	285
26 Installations de transport	1'194'868	0.6%	9	41
27 Aménagement intérieurs 1	22'702'492	10.5%	174	781
28 Aménagement intérieurs 2	16'728'152	7.7%	128	575
3 EQUIPEMENTS	2'343'439	1.1%	18	81
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5'440'200	2.5%	42	187
42 Jardins	3'808'140	1.8%	29	131
43 Réserves	272'010	0.1%	2	9
45 Conduites de raccordement (intérieur de la parcelle)	272'010	0.1%	2	9
46 Petits tracés, routes et parc	1'088'040	0.5%	8	31
5 FRAIS SECONDAIRES	38'333'157	17.8%	294	1'316
50 Frais de concours	1'345'700	0.6%	10	46
51 Autorisations, taxes	1'086'405	0.5%	8	31
52 Echantillons, maquettes, reproduction de documents	810'750	0.4%	6	28
56 Autres frais secondaires	11'026'410	5.1%	85	375
58 Compte d'attente, réserve	24'063'892	11.1%	185	828
6 HONORAIRES	34'812'479	16.1%	267	1'197
7 APPAREILS & EQUIPEMENTS MEDICAUX	-	-	-	-
8 APPAREILS & EQUIPEMENTS MEDICAUX MOBILES	-	-	-	-
9 AMEUBLEMENT, DECORATION	6'157'238	2.9%	47	212
90 Meubles	4'570'000	2.1%	35	157
93 Appareils, machines	-	-	-	-
98 Œuvre d'art	1'587'238	0.7%	12	55
CFC 0-9 Total coûts de réalisation	215'880'145	100%	1'657	7'424
CFC 1-4 Total coûts du Projet	136'577'272	63%	1'048	4'691
CFC 6 Honoraires	34'812'479	16%	267	1'197

Code des coûts eCCC-Bât (F/12)	CHF TTC	% A à Z	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2
A TERRAIN	-	0.0%	-	-
B TRAVAUX PREPARATOIRES	14'086'303	6.5%	108	484
C GROS-ŒUVRE	27'481'964	12.7%	211	945
D INSTALLATIONS	27'481'964	12.7%	211	945
E REVETEMENT DE FACADES	20'312'756	9.4%	156	699
F TOITURES (compris dans revêtement de façades)	-	0.0%	-	-
G AMENAGEMENTS INTERIEURS	39'430'645	18.3%	303	1'356
H INSTALLATIONS SPECIFIQUES	2'343'439	1.1%	18	81
I ABORDS DE BATIMENTS	5'440'200	2.5%	42	187
J AMEUBLEMENT, DECORATION	6'157'238	2.9%	47	212
V ETUDE DE PROJET	34'812'479	16.1%	267	1'197
W FRAIS SECONDAIRES	14'269'266	6.6%	110	491
Y PROVISIONS	24'063'892	11.1%	185	828
Z Taxe sur la valeur ajoutée	compris	0.0%	-	-
C à G Total coûts de l'ouvrage	114'707'330	53%	880	3'944
B à W Total coûts de réalisation	191'816'253	89%	1'472	6'596
A à Z Total coûts d'investissement	215'880'145	100%	1'657	7'424



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du Territoire
Office cantonal des bâtiments

4 CONCLUSION

Ainsi, le montant global du présent projet de loi étude se décompose comme suit :

Concours d'architecture – Phase SIA 22	1 244 866 francs
Frais d'étude – Phases SIA 31, 32 et 33 y.c. frais secondaires	11 433 754 francs
Appels d'offres – Phase SIA 41 partielle	<u>2 682 362 francs</u>
Sous-total	15 360 982 francs
 TVA (8.1%)	 1 244 240 francs
Activation de la charge salariale du personnel interne	691 320 francs
Honoraires HUG	<u>756 000 francs</u>
Total crédit d'étude TTC	18 052 542 francs
 Total arrondi	 <u>18 100 000 francs</u>

Préavis financier, recommandation économiste OCBA :

Sur la base des documents remis et de l'examen du dossier, nous pouvons admettre un montant d'études de 18,1 millions de francs en vue de la construction du nouveau bâtiment hospitalier de psychiatrie adulte « EviPsy » à Belle-Idée, sur la commune de Thônex.

A noter que le montant de réalisation de 215,88 millions de francs (CFC 1 à 9) est estimé à +/-25% et qu'à ce stade, les postes budgétaires ci-dessous ne sont pas compris :

- les éventuels frais d'acquisition foncière (CFC 0)
- les prestations liées à la dépollution du terrain (CFC 1)
- le budget lié aux éventuels équipements hospitaliers (CFC 7 et CFC 8)
- les équipements informatiques et audio-visuels (CFC 93)

Genève, le vendredi 26 juin 2026

Rapport établi par :

Nouridine HASNAOUI, économiste OCBA

DOMAINE DE BELLE-IDÉE ET TROIS-CHÊNE

SITUATION ACTUELLE

DOMAINE BELLE-IDÉE ET TROIS-CHÊNE

Département de psychiatrie

- Service de psychiatrie adulte SPA
- Service de psychiatrie gériatrique SPG
- Service d'addictologie SA
- Service des spécialités psychiatriques SSP
- Département psychiatrie autre

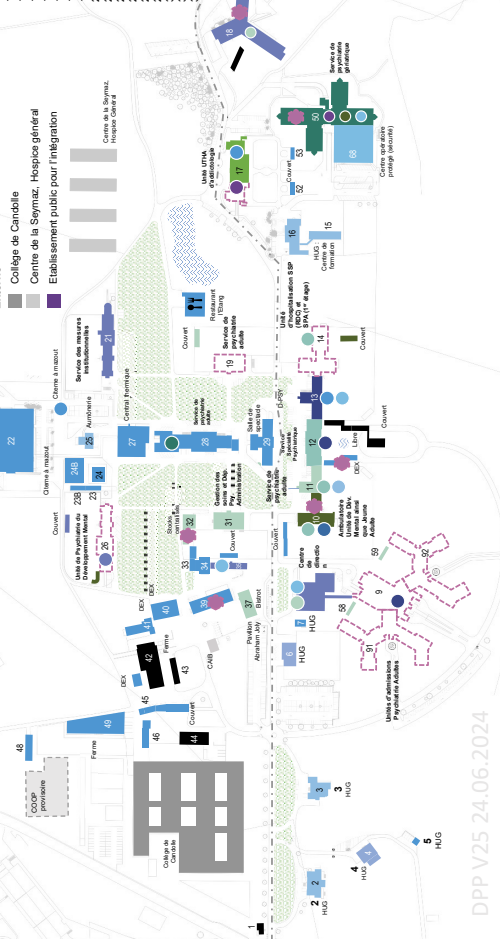
HUG autre

- Dip. de l'adaptation et gériatrie
- Dip. Femme, enfant et adolescent
- Dip. d'exploitation DEX
- Service des mesures institutionnelles (DSC)
- Direction de la protection, sûreté et sécurité
- HUG / Autre Département

Externe

- Collège de Candille
- Centre de la Seymaz, Hospice général
- Etablissement public pour l'intégration

1. La Cluse
2. Les Biches
3. Les Manigals
4. Les Complices
5. Garage Complices
6. Le Salève
7. Groupe de secours
8. Centre de direction
9. Aubier
10. Les Alpes
11. Les Vosges
12. Laboratoires
13. Les Cadrès
14. Les Maronniers
15. Les Cerisiers
16. Les Grands Bois
17. Les Chênes
18. Les Tilleuls
19. Les Platanes
20. Citerne à mazout
21. Le Léman
22. Le Jura
23. Services généraux
24. Auparapara
25. Services publics
26. La Seymaz
27. Pavillon des Intendants
28. Bâtiment hébergeant des unités qui seront transférées dans le nouveau bâtiment EvfPay
29. Fonction support autres que psychiatrie qui seront regroupées dans le bâtiment EvfPay
30. Service de la sécurité pour l'hôpital
31. 50 Salle Ergo et tribunal
32. 12 (dernière Voies) préparation ligne pour un (PAS CTL)
33. 18 Hall de sport
34. 10 Salle PPS
35. Garages
36. Atelier mécanique aubs
37. Pool-inge
38. Local feu, dépôts
39. Local sport
40. Dépôt voirie
41. Etable, litière, grange
42. de la ferme
43. Couvert agricole de la ferme
44. Jardin serre
45. Local outils
46. Serres annexe
47. Dépôt jardins
48. Borne à déchets – Voirie
49. Les Champs
50. Couvert Chênes
51. Couvert Chênes
52. Couvert Chênes
53. Couvert Chênes
54. Couvert Chênes
55. Couvert Chênes
56. Couvert Chênes
57. Couvert Chênes
58. Couvert Chênes
59. Couvert Chênes
60. Couvert Chênes
61. Couvert Chênes
62. Couvert Chênes
63. Couvert Chênes
64. Couvert Chênes
65. Couvert Chênes
66. Couvert Chênes
67. Couvert Chênes
68. Couvert Chênes
69. Couvert Chênes
70. Couvert Chênes
71. Couvert Chênes
72. Couvert Chênes
73. Couvert Chênes
74. Couvert Chênes
75. Couvert Chênes
76. Couvert Chênes
77. Couvert Chênes
78. Couvert Chênes
79. Couvert Chênes
80. Couvert Chênes
81. Couvert Chênes
82. Couvert Chênes
83. Couvert Chênes
84. Couvert Chênes
85. Couvert Chênes
86. Couvert Chênes
87. Couvert Chênes
88. Couvert Chênes
89. Couvert Chênes
90. Couvert Chênes
91. Couvert Chênes
92. Couvert Chênes
93. Couvert Chênes
94. Couvert Chênes
95. Couvert Chênes
96. Couvert Chênes
97. Couvert Chênes
98. Couvert Chênes
99. Couvert Chênes
100. Couvert Chênes



ANNEXE 6



		Surfaces Utiles programmées					Eclairage des locaux						
Code	Numéro	Ensembles fonctionnels et locaux		nombre	surface unitaire	surface	sous- total	total	Jour direct	Jour indirect	Borgne	Commentaires	
Programme EviPsy													10'867
A.		Entrée et accueil								433			
A. 100		Espace admissions								279			lié au dépose patients J.100
A. 101		Sas d'entrée sécurisé		1	10	10			x				
A. 102		Bureau admissions		1	12	12			x				
A. 103		Secrétariat d'accueil		1	16	16			x				
A. 104		Bureau infirmier de gestion		1	12	12			x				
A. 105		Bureau médecin trieur SPA		1	12	12			x				
A. 106		Salon d'accueil des patients et des familles		2	20	40			x			pour 8 personnes	
A. 107		Salle premier entretien		1	12	12			x				
A. 108		Bureau agents de sécurité + coin réunion		1	50	50			x				
A. 109		Bureau responsable sécurité		1	16	16			x				
A. 110		Espace de repos personnel de sécurité		1	10	10				x			
A. 111		Local de stockage personnel de sécurité		1	8	8					x		
A. 112		Vestiaire hommes personnel de sécurité		1	50	50				x			
A. 113		Vestiaire femmes personnel de sécurité		1	10	10				x			
A. 114		Tisanerie		1	15	15			x			pour 10 personnes, commune au personnel des admissions et sécurité	
A. 115		Reprographie		1	6	6				x			
A. 116		Sanitaires du personnel		2							x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
A. 200		Accueil général								154			
A. 201		Sas d'entrée sécurisé		1	10	10			x				
A. 202		Poste d'accueil		1	12	12			x				
A. 203		Hall		1	50	50			x				
A. 204		Cafétéria		1	50	50			x			en lien avec J107	
A. 205		Salon de coiffure		1	12	12			x				
A. 206		Sanitaires visiteurs		5						x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
A. 207		Local ménage		1	10	10					x		
A. 208		Local déchets		1	10	10					x		
B.		Espaces communs								1'060			
B. 100		Locaux du personnel								278			
B. 101		Salle d'allaitement		1	10	10			x				
B. 102		Vestiaires du personnel hommes		1	188	188				x		accès contrôlé et accolé au B.104	
B. 103		Vestiaires du personnel femmes		1						x			
B. 104		Local distributeur automatique de vêtements		1	80	80					x		
B. 105		Sanitaires du personnel		6							x	y.c. 2 PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
B. 106		Douches		4							x	en lien avec B. 105	
B. 200		Infrastructures sportives								750			
B. 201		Salle de sport		1	40	40			x			accès direct depuis la circulation générale et l'extérieur. (pour rameur, tapis de courses, etc.)	
B. 202		Salle de gymnastique		1	660	660				x		20 m x 33 m / min. 7m de vide d'étage, aucun point porteur entravant l'espace. Accès direct depuis la circulation générale et depuis l'extérieur.	
B. 203		Local de stockage		1	50	50				x		pour stockage matériel sport	
B. 204		Sanitaires		4							x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
B. 300		Espaces patients								32			
B. 301		Coin bibliothèque		1	12	12						confortable et calme, sans entrave visuelle depuis le couloir	
B. 303		Salle de prière et de cérémonie		1	20	20				x		modulable pour accueillir différents événements	
B. 304		Sanitaires patients		2							x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	

		Ensembles fonctionnels et locaux	Surfaces Utiles programmées					Eclairage des locaux			Commentaires
Code	Numéro		nombre	surface unitaire	surface	sous-total	total	Jour direct	Jour indirect	Borgne	
		C. Unité de soins - SPA (x 6)	5'334								
		C. 100 Zone de soins intensifs	972								
C.	101	Chambre d'isolement	12	23	276			x		sas (3m2), chambre (16m2), salle d'eau (4m2), sas technique pour 2 chambres	
C.	102	Chambre d'apaisement	24	20	480			x		chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres	
C.	103	Salon polyvalent (10 personnes)	6	20	120			x		en lien avec J 101	
C.	104	Bureau polyvalent	6	16	96			x			
		C. 200 Zone de soins de stabilisation + Zone de soins standards	2100								
C.	201	Chambre simple - soins de stabilisation	36	20	720			x		chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres	
C.	202	Chambre simple dédoublable - soins standards	36	26	936			x		chambre (22m2), salle d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres	
C.	203	Salle à manger	6	30	180			x		en lien avec espace extérieur attenant J.102, pour 12 personnes	
C.	204	Salon TV	6	24	144			x		pour 12 personnes	
C.	205	Office des patients	6	20	120			x		Liaison aisée avec C700	
		C. 300 Espaces de soins	516								
C.	301	Espace des infirmiers	6	32	192			x			
C.	302	Bureau polyvalent	6	16	96			x			
C.	303	Pharmacie	6	16	96					x	
C.	304	Salle de soins	6	16	96			x			
C.	305	Petit espace confidentiel médicament	6	6	36					x	
		C. 400 Espaces thérapeutiques	708								
C.	401	Grandes salles d'entretien / conférences	12	20	240			x		pour 10 personnes	
C.	402	Salle de groupes thérapeutiques	6	40	240			x		pour 20 personnes	
C.	403	Local stockage attenant à la salle de groupes thé.	6	15	90					x	
C.	404	Salle cuisine thérapeutique	3	20	60			x		commune à deux unités de soins - SPA, pour 4 - 5 personnes	
C.	405	Salle ergothérapeute	3	16	48			x		commune à deux unités de soins - SPA	
C.	406	Buanderie des patients	3	10	30					x commune à deux unités de soins - SPA	
		C. 500 Espace accompagnants (6 personnes)	72								
C.	501	Salle des accompagnants	6	12	72			x			
C.	502	Sanitaires	12					x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
		C. 600 Espaces tertiaires	708								
C.	601	Bureau médecin adjoint / responsable d'unité	6	12	72			x		commune à deux unités de soins - SPA	
C.	602	Bureau secrétaire (assistante médicale gestionnaire c	6	12	72			x			
C.	603	Bureau chef de clinique	6	12	72			x			
C.	604	Bureau des internes	18	12	216			x			
C.	605	Bureau IRES (infirmier responsable)	6	12	72			x			
C.	606	Bureau psychologue	6	12	72					x	
C.	607	Sanitaires du personnel	12					x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents	
C.	609	Tisanerie	3	20	60			x		commune à deux unités de soins - SPA, pour 10 personnes	
C.	610	Espace de repos	3	12	36			x		commune à deux unités de soins - SPA, pour 6 personnes	
C.	611	Reprographie	6	6	36					x	
		C. 700 Logistique d'unité	258								
C.	701	Vestiaires du personnel	6	12	72					x H/F	
C.	702	Stockage matériels de soins	6	15	90					x	
C.	703	Stockage consommables + armoire linge propre	6	8	48					x	
C.	704	Local ménage	6	10	60					x	
C.	705	Local de tri déchets	6	10	60					x	

		Ensembles fonctionnels et locaux	Surfaces Utiles programmées				Eclairage des locaux			Commentaires
Code	Numéro		nombre	surface unitaire	surface	sous-total	total	Jour direct	Jour indirect	
D.		Unité de soins - SSP	991							
D. 100		Zone de soins intensifs	162							
D.	101	Chambre d'isolement	2	23	46			x		sas (3m2), chambre (16m2), salle d'eau (4m2), sas technique pour 2 chambres
D.	102	Chambre d'apaisement	4	20	80			x		chambre (16m2), salle d'eau (4m2), armoire technique pour 2 chambres
D.	103	Salon polyvalent (10 personnes)	1	20	20			x		
D.	104	Bureau polyvalent	1	16	16			x		
D. 200		Zone de soins de stabilisation + Zone de soins standards	350							
D.	201	Chambre simple - soins de stabilisation	6	20	120			x		chambre (16m2), salle d'eau (4m2), armoire technique pour 2 chambres
D.	202	Chambre simple dédoublable - soins standards	6	26	156			x		chambre (22m2), salle d'eau (4m2), armoire technique pour 2 chambres
D.	203	Salle à manger	1	30	30			x		espace extérieur attenant J.102, pour 12 personnes
D.	204	Salon TV	1	24	24			x		pour 12 personnes
D.	205	Office des patients	1	20	20			x		
D. 300		Espaces de soins	86							
D.	301	Espace des infirmiers	1	32	32			x		
D.	302	Bureau polyvalent	1	16	16			x		
D.	303	Pharmacie	1	16	16				x	
D.	304	Salle de soins	1	16	16			x		
D.	305	Petit espace confidentiel médicament	1	6	6				x	
D. 400		Espaces thérapeutiques	180							
D.	401	Grandes salles d'entretien / conférences	2	20	40			x		pour 10 personnes
D.	402	Salle de groupes thérapeutiques	1	40	40			x		pour 20 personnes
D.	403	Local stockage	1	15	15				x	attenant à la salle de groupes thérapeutiques
D.	404	Salle cuisine thérapeutique	1	25	25			x		pour 4-5 personnes
D.	405	Salle ergothérapeute	1	50	50			x		
D.	406	Buanderie des patients	1	10	10				x	
D. 500		Espace accompagnants (6 personnes)	12							
D.	501	Salle des accompagnants	1	12	12			x		
D.	502	Sanitaires	2					x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
D. 600		Espaces tertiaires	146							
D.	601	Bureau médecin adjoint / responsable d'unité	2	12	24			x		
D.	602	Bureau secrétaire	1	12	12			x		assistante médicale gestionnaire d'équipe
D.	603	Bureau chef de clinique	1	12	12			x		
D.	604	Bureau des internes	3	12	36			x		
D.	605	Bureau IRES	1	12	12			x		
D.	606	Bureau psychologue	1	12	12			x		
D.	607	Sanitaires du personnel	2						x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
D.	608	Tisanerie	1	20	20			x		pour 10 personnes
D.	609	Espace de repos	1	12	12			x		pour 6 personnes
D.	610	Reprographie	1	6	6				x	
D. 700		Logistique d'unité	55							
D.	701	Vestiaires du personnel	1	12	12				x	H/F
D.	702	Stockage matériels de soins	1	15	15				x	
D.	703	Stockage consommables + armoire linge propre	1	8	8				x	
D.	704	Local ménage	1	10	10				x	
D.	705	Local de tri déchets	1	10	10				x	

		Ensembles fonctionnels et locaux	Surfaces Utiles programmées				Eclairage des locaux			Commentaires
Code	Numéro		nombre	surface unitaire	surface	sous-total	total	Jour direct	Jour indirect	
E. Unité de psychiatrie du développement mental (UPDM) 1'175										
E. 100		Sous-unité de soins aigus (5 lits)	234				lié au déposé patients J.100			
E. 101	Chambres d'isolement	1	23	23			x			sas (3m2), chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique
E. 102	Chambre simple (dont 1 lavable)	6	20	120			x			chambres (16m2), salles d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres
E. 103	Salle à manger	1	15	15			x			pour 6 personnes
E. 104	Salon	1	12	12			x			en lien avec J.103, pour 6 personnes
E. 105	Snoezelen	1	20	20					x	
E. 106	Salle d'entretien Psychologue	1	12	12			x			
E. 107	Salle PPS	1	16	16			x			
E. 108	Bureau des infirmiers	1	16	16			x			
E. 200		Sous-unité TSA (6 lits)	200							
E. 201	Chambres d'isolement	1	23	23			x			dont sas (3m2), chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique
E. 202	Chambre simple	6	20	120			x			chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres
E. 203	Salle à manger	1	15	15			x			pour 6 personnes
E. 204	Salon TV	1	12	12			x			espace extérieur attenant J.104
E. 205	Salle éducateurs EPI	1	16	16			x			
E. 206	Bureau éducateurs EPI	1	14	14			x			
E. 300		Sous-unité de transition (6 lits)	170							
E. 301	Chambres d'isolement	1	23	23			x			dont sas (3m2), chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique
E. 302	Chambre simple	6	20	120			x			chambre (16m2), salle d'eau (4m2), local technique pour 2 chambres
E. 303	Salle à manger	1	15	15			x			pour 6 personnes
E. 304	Salon TV	1	12	12			x			espace extérieur attenant J.105, pour 6 personnes
E. 400		Espaces de soins	130							
E. 401	Espace des infirmiers	1	60	60			x			
E. 402	Bureau polyvalent	1	16	16			x			
E. 403	Salle de soins	1	16	16			x			
E. 404	Salle sédation	1	16	16			x			
E. 405	Pharmacie	1	16	16					x	
E. 406	Petit espace confidentiel médicament	1	6	6					x	
E. 500		Espaces thérapeutiques	218							
E. 501	Grandes salles d'entretien / conférences	2	20	40			x			pour 10 personnes
E. 502	Salle de groupes thérapeutiques	1	20	20			x			pour 10 personnes
E. 503	Salle logopédiste	1	12	12			x			
E. 504	Salle éducateurs	1	16	16			x			
E. 505	Salle ergothérapeute	1	50	50			x			
E. 506	Salle psychomotricienne	1	20	20			x			
E. 507	Salle physiothérapie	1	20	20			x			
E. 508	Snoezelen	1	20	20					x	
E. 509	Salle bainoire thérapeutique	1	20	20					x	
E. 600		Espace accompagnants	12							
E. 601	Salle accompagnants	1	12	12						pour 6 personnes
E. 602	Sanitaires	2								y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
E. 700		Espaces tertiaires	134							
E. 701	Bureau médecin adjoint / responsable d'unité	1	12	12			x			
E. 702	Bureau secrétaire (assistante médicale gestionnaire c	1	12	12			x			
E. 703	Bureau chef de clinique	1	12	12			x			
E. 704	Bureau des internes	3	12	36			x			
E. 705	Bureau IRES	1	12	12			x			
E. 706	Bureau psychologue	1	12	12			x			
E. 707	Bureau logopédiste	1	12	12			x			
E. 708	Sanitaires du personnel	2							x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
E. 709	Tisanerie	1	20	20			x			pour 10 personnes
E. 710	Reprographie	1	6	6					x	
E. 800		Logistique	77							
E. 801	Vestiaires du personnel H/F	1	14	14					x	
E. 802	Office des patients	1	20	20				x		
E. 803	Stockage matériels de soins	1	15	15			x			
E. 804	Stockage consommables + armoire linge propre	1	8	8			x			
E. 805	Local ménage	1	10	10			x			
E. 806	Local de tri déchets	1	10	10						avec vidoir

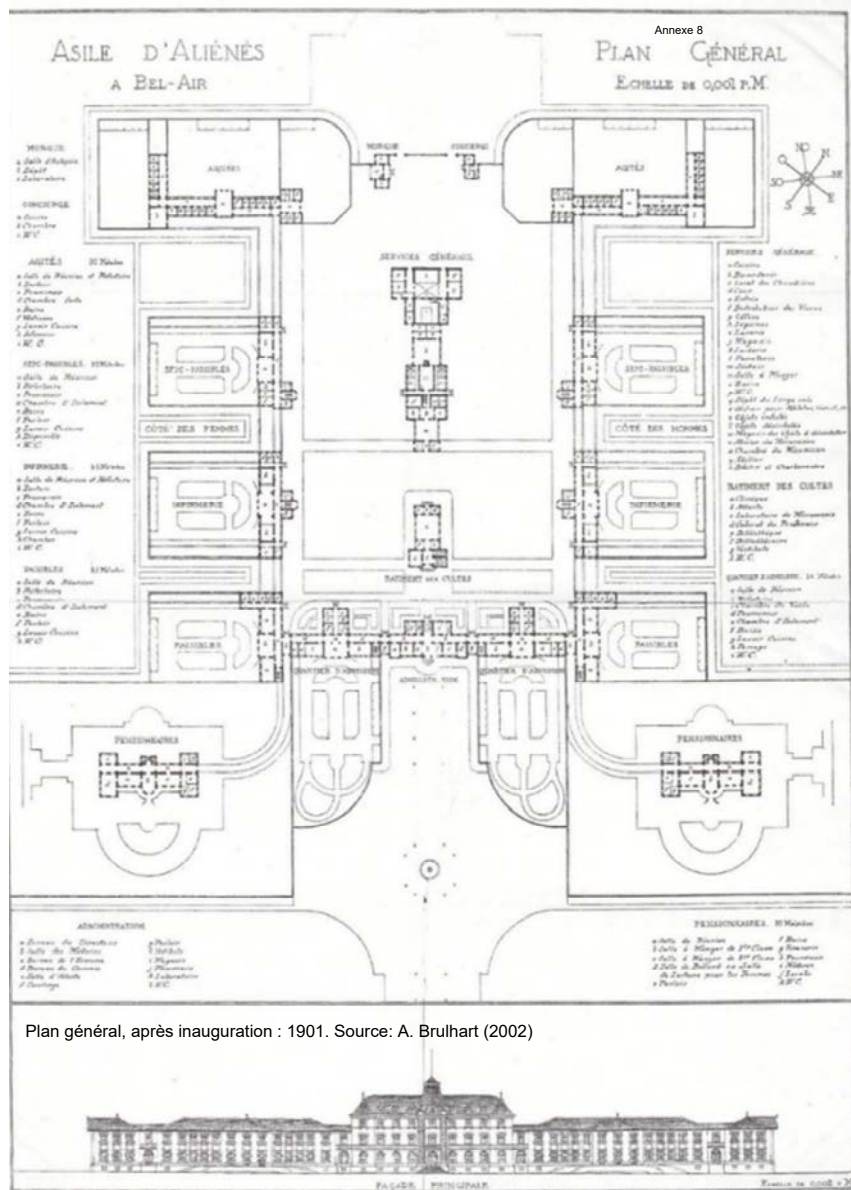
		Ensembles fonctionnels et locaux	Surfaces Utiles programmées				Eclairage des locaux			Commentaires
Code	Numéro		nombre	surface unitaire	surface	sous-total	total	Jour direct	Jour indirect	
F. ESPACES MEDICAUX ET PPS (Unité de réserve "Zéphyr") 949										
F. 100 Espaces tertiaires			144							
F. 101	Bureau responsable SPA		1	14	14			x		
F. 102	Bureau responsable SSP		1	14	14			x		
F. 103	Secrétariat (Salle accompagnants Zéphyr)		1	12	12			x		
F. 104	Bureau neuropsychologue (1 chambre Zéphyr)		1	12	12			x		
F. 105	Bureau collaborateurs scientifiques (1 chambre Zéphyr)		1	16	16			x		
F. 106	Espaces de travail ouverts (2 chambres Zéphyr)		1	40	40			x		
F. 107	Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant		1	36	36			x		inclut un espace d'attente y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
F. 108	Sanitaires		2					x		
F. 200 Espaces PPS + AS			268							
F. 201	Bureaux ergothérapeutes (5 chambres Zéphyr)		5	20	100			x		
F. 202	Petit espace de travail indiv psychomotriciens (Pharm)		2	8	16			x		
F. 203	Bureaux psychomotriciens (3 chambres Zéphyr)		3	20	60			x		
F. 204	Bureau responsable assistants sociaux (Salle d'apais)		1	12	12			x		
F. 205	Bureaux assistants sociaux (4 chambres Zéphyr)		4	20	80			x		
F. 300 Espaces recherche et enseignement			317							
F. 301	Bureaux (Salle de groupe thérapeutique Zéphyr)		3	12	36			x		
F. 302	Bureaux individuels / Salles d'entretien (Salles d'entre)		3	12	36			x		
F. 303	Bureau individuel pour les tests neuropsychologie (St)		1	12	12			x		
F. 304	Salle d'examen somatique + dentiste (Salle de soins)		1	20	20			x		
F. 305	Petit local de désinfection du matériel dentaire		1	12	12				x	
F. 306	Salle de cours (Salle à manger Zéphyr)		1	30	30			x		pour 20 personnes
F. 307	Salle de cours		1	30	30			x		pour 20 personnes
F. 308	Salle de cours (Bureau infirmiers Zéphyr)		1	45	45			x		pour 30 personnes
F. 309	Grande salle de cours (Bureaux tertiaires Zéphyr)		1	72	72			x		pour 40 - 50 personnes
F. 310	Bureau CMT (Salon TV Zéphyr)		1	24	24			x		
F. 311	Sanitaires		2					x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
F. 400 Espaces supports et QVT			184							
F. 401	Forum d'échange (Stockage matériels de soins et cor		1	20	20			x		
F. 402	Espace visioconférence		1	6	6				x	
F. 403	Salle de réunion (salle de réunion Zéphyr)		1	20	20			x		pour 10 personnes
F. 404	Grande salle de réunion		1	80	80			x		pour 40 personnes
F. 405	Reprographie (Reprographie Zéphyr)		1	6	6				x	
F. 406	Salle de pause/repas (Salle de pause Zéphyr)		1	40	40					pour 20 personnes
F. 407	Vestiaires personnel (vestiaires personnel Zéphyr)		1	12	12			x		H/F
F. 408	Sanitaires personnel (Sanitaires personnel Zéphyr)		2					x		y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents
F. 500 Logistique			36							
F. 501	Office des patients		1	20	20			x		
F. 502	Local ménage (local ménage Zéphyr)		1	10	10				x	
F. 503	Local de tri déchets (local tri déchets Zéphyr)		1	6	6				x	

		Ensembles fonctionnels et locaux	Surfaces Utiles programmées				Eclairage des locaux			Commentaires		
Code	Numéro		nombre	surface unitaire	surface	sous-total	total	Jour direct	Jour indirect		Borgne	
G LOGISTIQUE 565												
G. 100		Zone logistique par niveau (lorsque présence unité de soin)				60	le nombre dépendra de la volumétrie et du nombre d'étages					
G. 101		Espace grilles Plexus pharmacie	2	6	12					x		
G. 102		Espace linge propre	2	6	12					x		
G. 103		Dévaloir déchetsLinge	2	8	16					x		
G. 104		Vidoir / lave bassin	2	10	20					x		
G. 200		Pôle logistique commun au bâtiment				505						
G. 201		Deux quais de livraison (dont un mobile)								x		
G. 202		Espace de travail	1	80	80			x	pour ~ 10 personnes: agents logistiques, responsables nettoyage, assistant.e.s en pharmacie (APUS)			
G. 203		Salle réunion/détente agents nettoyage	1	20	20			x				
G. 204		Sanitaires du personnel	2						x	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents		
G. 205		Plateforme Cross dock restauration	1	30	30					x		
G. 206		Plateforme Cross dock pharmacie	1	20	20					x		
G. 207		Zone stockage armoires linge sale en attente de dépx	1	20	20					x		
G. 208		Local stockage consommables pharmacie	1	10	10					x		
G. 209		Local stockage matériel biomédical	1	25	25					x		
G. 210		Local stockage des affaires des patients	1	30	30					x		
G. 211		Local stockage matériel principal	1	30	30					x		
G. 212		Local de maintenance, stockage et nettoyage des lits	1	60	60			x				
G. 213		Local stockage matériel de maintenance	1	40	40				x			
G. 214		Atelier menuiserie	1	20	20			x				
G. 215		Local linge sale personnel	1	20	20				x			
G. 216		Local stockage matériel de nettoyage	1	30	30					x		
G. 217		Local stockage matériel jardinerie	1	20	20					x		
G. 218		Local stockage rideaux	1	15	15					x		
G. 219		Local récupération vidoir/dévaloir	1	25	25					x		
G. 220		Local tri déchets	1	10	10					x		
H. Abris PC						360						
H. 100		Abri PC					360					
H. 101		Abri PC	1	360	360	hauteur min. 2,3 m, max 3 m.						
I. Parking						15						
I. 100		Parking					15					
I. 101		Places de parc voitures	200 à 250	en souterrain, accès aisé pour les visiteurs vers l'espace admission								
I. 102		Places de parc pour deux roues motorisés	50									
I. 103		Local vélo	1	dimension selon projet, pour 130 vélos, dont 10 places pour vélos spéciaux (remorque ou cargo); prévoir emplacement pour casiers + branchement électrique								
I. 104		sanitaires	1	y.c. PMR, surface laissée à l'appréciation des concurrents								
I. 105		local de service	1	15	15	selon projet, prévoir un local par étage						
J. Espaces extérieurs												
J. 100		Dépose patients					pour ambulance et visiteurs, en lien avec A.100 et E (UPDM)					
J. 101		Espace extérieur clos - salon polyvalent soins intensifs					en lien avec C.103					
J. 102		Espace extérieur ouvert - espaces de vie soins de stabilisation et soins standards					en lien avec C.202 et C.203					
J. 103		Espace extérieur clos - UPDM					en lien avec E.104 et E. 105					
J. 104		Espace extérieur surveillé - UPDM					/végétalisé, sécurisé et de plain-pied					
J. 105		Espace extérieur surveillé - UPDM					en lien avec E.304					
J. 106		Espace extérieur - espace médicaux et PPS / Zéphyr					en lien avec F.300					
J. 107		Stationnement vélo					pour ~ 80 vélos, avec couvert, à proximité de l'entrée principale					
J. 108		Terrasse Cafétéria					en lien avec A. 204					
J. 109		Jardins et activités extérieurs					selon projet					

ANNEXE 7



Plan historique Mai 1901 « Plan Juvet » Source A. Brulhart (2002)



Documents de référence

Préambule

1. Rapport de la commission nationale de la prévention de la torture à l'Hôpital de psychiatrie de Genève

Rapport au Conseil d'État du canton de Genève concernant la visite de la Commission nationale de prévention de la torture à l'Hôpital de psychiatrie de Genève les 19 et 20 septembre 2018,

<https://www.rhf.admin.ch/dam/nkvf/de/data/Berichte/2018/geneve/rapport-hug-geneve.pdf.download.pdf/rapport-hug-geneve.pdf>

Masterplan Belle-Idée

2. Loi sur les établissements publics médicaux

rsGE K 2 05: Loi sur les établissements publics médicaux(a) (LEPM) , Titre I Dispositions générales, Chapitre I Désignation et but, Art. 1(41) Désignation »1 Les établissements publics médicaux du canton de Genève sont les Hôpitaux universitaires de Genève (ci-après : établissements). 2 L'activité des Hôpitaux universitaires de Genève se déploie notamment sur les sites suivants :a) Beau-Séjour; b) Belle-Idée; ... » <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>,

3. Comité de pilotage du Masterplan le 16 janvier 2025

COPIL conclusif du Masterplan de Belle-Idée du 16 janvier 2025 Procès-verbal de la séance, Date : 16 janvier 2025, de 9h00 à 10h30, Lieu : Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 1204 Genève Aigle N°500368-2025.

Chiffres-clé et perspectives d'évolution

4. Rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028 ; Rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028 – pages 41 à 64.

<https://www.ge.ch/document/18493/telecharger>

Concept médico-soignant du projet

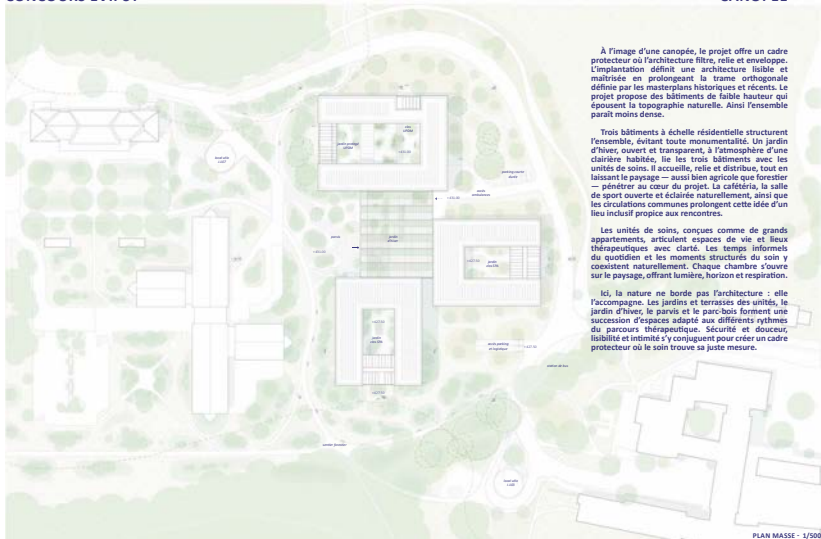
5. Prise en soins continue dans une unité pendant toutes les phases d'hospitalisation

Das Weddinger Modell Resilienz und Ressourcenorientierung im klinischen Kontext (2014), Lieselotte Mahler, Ina Jarchov-Jádi Christiane Montag, Jürgen Gallinat.

ANNEXE 10

CONCOURS EVIPSY

CANOPEÉ



À l'image d'une canopée, le projet offre un cadre protecteur où l'architecture filtre, relie et enveloppe. L'implantation définit une architecture fluide et maîtrisée en prolongeant la trame orthogonale définie par les masterplans historiques et récents. Le projet propose des bâtiments de faible hauteur qui épousent la topographie naturelle. Ainsi l'ensemble paraît moins dense.

Trois bâtiments à échelle résidentielle structurent l'ensemble, évitant toute monumentalité. Un jardin d'hiver, ouvert et transparent, à l'atmosphère d'une clairière habitée, lie les trois bâtiments avec les unités de soins. Il accueille, relie et distribue, tout en laissant le paysage – aussi bien agricole que forestier – pénétrer au cœur du projet. La cafétéria, la salle de sport ouverte et éclairée naturellement, ainsi que les circulations communes prolongent cette idée d'un lieu inclusif propice aux rencontres.

Les unités de soins, conçues comme de grands appartements, articulent espaces de vie et lieux thérapeutiques avec clarté. Les temps informels du quotidien et les moments structurés du soin y coexistent naturellement. Chaque chambre s'ouvre sur le paysage, offrant lumière, horizon et respiration.

Ici, la nature ne borde pas l'architecture : elle l'accompagne. Les jardins et terrasses des unités, le jardin d'hiver, le parvis et le parc-bois forment une succession d'espaces adaptés aux différents rythmes du parcours thérapeutique. Sécurité et douceur, lisibilité et intimité s'y conjuguent pour créer un cadre protecteur où le soin trouve sa juste mesure.

PLAN MASSE - 1/500



PORTÉ PAR LA NATURE

Le projet s'inscrit dans une démarche paysagère et vise à intégrer les valeurs du développement durable. L'objectif est de créer un environnement de soins qui favorise la santé et le bien-être des patients et du personnel.

Le projet est conçu comme un véritable paysage, où la nature est au cœur de l'architecture. Les bâtiments sont conçus pour s'intégrer dans le paysage et ne pas le dénaturer.

Chaque étage est relié à la nature par une galerie verte, qui permet aux patients et au personnel de profiter de la vue et de la lumière naturelle.

Le jardin d'hiver est un véritable lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se rencontrer et échanger.

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité.

Le projet est conçu pour être accessible à tous, sans distinction de statut social ou de situation personnelle.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

A L'ÉCHELLE HUMAINE

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

Le projet est conçu pour être un lieu de soins, où les patients peuvent bénéficier d'un environnement de soins de qualité.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie, où les patients et le personnel peuvent se sentir à l'aise et en sécurité.

UNE NATURE QUI ACCOMPAGNE





ORGANISATION CLAIRE

FLUX DE CIRCULATION

PLOX DE CIRCULATION



Une modification au service des concepts finisseurs

Une atmosphère domestique pour les visiteurs de salon. Le mobilier est issu des collections d'inspiration domestique : les tables sont basculantes, les canapés sont modulaires, les fauteuils sont confortables et accueillants, les lampes sont modernes et fonctionnelles. Les couleurs sont sobres et élégantes, les matériaux sont de qualité et durables. Le mobilier est conçu pour être utilisé dans un environnement domestique, mais peut également être utilisé dans un environnement professionnel.

[illegible]

la façade en BTC, avec cylindres sur des boudins des freins à l'huile. Les boudins, n'ont de fond dans le passage. 2° Intérieur, très amorce de renfort de l'acier inoxydable. Les parties amorce de l'acier inoxydable, au sein de protection et intérieur, dans le motif toujours les structures agricoles locales. Une structure toujours les avoir accorde les disponibilités de protection salubre, accorde au sein de l'effort tout en avoir et la tranquillité de l'ensemble.

Chers architectes du jardin d'hiver, un nouveau l'écrit est en lecture, une autre forme : l'écrit, comme la structure principale, tandis que le son, et surtout pour les visiteurs, a lieu dans le jardin d'hiver. Ici, le jardin d'hiver, en tant qu'élément de la structure, l'écrit d'une manière très particulière et de manière, tout en assurant une certaine, est une autre forme.

Faisant référence à l'architecture du jardin d'Évier et déclinée dans la même palette de matériaux, les structures légères et étonnantes des terrasses traduisent une continuité constructive. Enfin, le bois et les mailles en acier et en laiton, qu'ils composent respectivement le système d'arrosage et les balustrades, ajoutent une cohésion à l'ensemble des espaces.

Des dispositifs de protection sont intégrés à l'architecture pour former des mailles, perforées. Leur rôle est de protéger tout ce qui se trouve derrière. Des mailles invisibles, en bois, assurent à la fois la sécurité et un univers de support à la végétation grimpante. Une maille formée avec des câbles en acier inoxydable pour garantir la protection contre les chutes. En assurant la formation de sécurité à l'extérieur, ces câbles — support pour la végétation en bois — ont une double fonction : ils protègent naturellement à l'architecture et se font presque comme des filtres, laissent passer ce que les gens veulent.



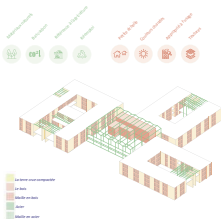
LE JARDIN ET LES TERRASSES SPACIEUSES DES UNITÉS DE SOINS



SCHEMA MATERIALISATION

Le schéma met en relation les espaces du projet à travers leurs qualités d'atmosphère, de structure et de climat. Il montre comment un même vocabulaire matériel se décline selon les usages, produisant des ambiances et des conditions climatiques différentes.

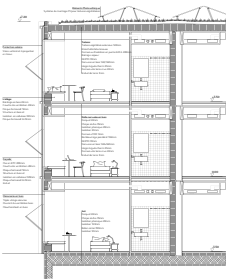
	Altegrados	Altegrados	Altegrados
Altegrados	Altegrados	Altegrados	Altegrados
Altegrados	Altegrados	Altegrados	Altegrados
Altegrados	Altegrados	Altegrados	Altegrados



Le jargon d'inter-médiation comme espace tampon non chauffé. Il est naturellement ventilé et éclairé. Lesdits les fonctionnaires ne sont pas en contact avec des collègues les bureaux d'attentes, et les espaces de détente sont hébergés dans des volumes en bois, isolés et chauffés.



La conception prévoit également la possibilité d'une extension future vers la lecture des deux volumes des IFR, permettant l'accès de deux unités de soins supplémentaires et le jumelage d'un ou plusieurs lits d'urgence en intégrant les consultations ambulatoires à la lecture de ces futures unités.



COUPE SUR LA FACADE - 1/50

Plusieurs principes ont été appliqués pour la chambre et peuvent être affinis en consultation avec le maître d'ouvrage et les experts :

Reattualità locale ed europea

La chambre offre une ligne de vue dégagée depuis la porte et un minimum de meubles. Armoires adossées et transposables. Baignoire, accueilli un environnement clair et sûr.

Taille des boites à 4 anneaux diamanté

Standardise, chaudière et accessoires, avec des
 échelles, ardoises et des matériaux divers, tout en restant
 accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

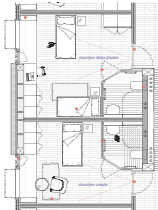
Dispositif de sécurité intégré

La branche complète des commandes, valeurs et des mesures de protection du système, sans compromettre l'existence des données de l'ensemble, l'efficacité de la

Multicollinéarité des caractéristiques

Multiple integral, volume of accessible

Le mobilier fait grandir votre chambre, durable et sûr. Les éléments intègres offrent une lecture cohérente de la chambre.



Une tranquille 30 jours de la fin de l'année offre un espace de

La police Chinoise veut l'instaurer afin d'éviter qu'un pirate ne pirate le blaque. Grâce à des vidéos, la police peut rendre ouverte sans gêner la circulation dans le monde.

Lequel d'eux est le coupable, assassinant l'écrit, aux

Il y a toujours deux options pour la position du lit (l'un plus traditionnelle, l'autre plus moderne, et l'autre plus intime, dans une disposition particulière).

Chaque feuille possède une partie moyenne protégée par un **manchon**, dont le motif fait référence à l'agreste.

La fenêtre est alignée avec la porte, offrant une vue sur
nature des forêts dans la chambre. Chaque chambre
glacée en périphérie avec une vue dégagée sur la paysa-
ge.

PLAN D'UNE CHAMBRE - 1/50



CHAMBRE AVEC VUE

